



Commune  
de MERTERT



# ATTESTATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Conformément à l'article 109.3 du règlement communal sur les bâtisses modifié et approuvé par le Conseil Communal de Mertert en date du 21 octobre 2003, il est attesté par la présente que

**OLOS FUND S.C.A.  
M. Stéphane DEBY  
1, rue de Peternelchen  
L-2370 HOWALD**

a reçu en date du 20 septembre 2017 l'autorisation de bâtir no. 2017/083 pour:

**la construction d'une maison d'habitation à deux logements à l'adresse 15 rue Jean-Pierre Beckius à L-6671 Mertert sur la parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Mertert, section C de Mertert, sous le numéro 1297/8628 (Lot 2 du PAP dit "Lamesch-Schritz" à Mertert).**

Les plans et conditions d'autorisation peuvent être consultés dans les bureaux du service technique communal pour autant qu'ils portent sur l'implantation et les dimensions de la construction.

Il est porté à la connaissance de toute personne à toutes fins utiles, qu'elle dispose d'un délai de trois mois, sous peine de forclusion, à partir de la publication de la présente, pour introduire, par le ministère d'un avocat à la Cour, un recours en annulation devant le Tribunal administratif contre cette autorisation.

Wasserbillig, le 6/10/17

Pour le Bourgmestre,

Romain KOSTER, Ing. dipl.  
Chef du service technique



*remis/déposé par porteur  
assermenté ou voie postale aux  
propriétaires des parcelles  
attendantes no. 1611/1727 et  
1612/7868.*

**Cette attestation doit être affichée au chantier jusqu'à clôture des travaux de gros-œuvre**